

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 705

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29 U

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de supprimer le gage et le quasi-gage présents à l'article 29 U du présent projet de loi de finances.